

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05/06/2026

Référence
2026_31

L'an 2026 et le 5 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

Objet de la délibération
ELECTIONS DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Chenu, Mr Souchet

ABSENT EXCUSES : Mme Braun, Mme Landemaine, Mme Binet, Mme Reynes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

POUVOIRS :

- Mme Landemaine à M. Madelénat
- Mme Braun à M. Cousot
- Mme Binet à M. Werner
- Mme Reynes à Mme Chenu

A été nommé(e) secrétaire : Mr Cousot

Date de la convocation
26/05/2026

2026_31 ELECTIONS DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Date d'affichage
26/05/2026

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 2
Abstention : 0

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'[instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (*en attente de la nouvelle instruction*) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-0616 du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

il s'agit de Mr Werner et Mr Rigaud ainsi que Mr Cousot et M Souchet.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les candidatures enregistrées :

- délégué titulaire : Mr Madelénat, Mr Souchet
- délégués suppléants : Mr Werner, Mme Binet, Mr Rigaud, Mr Souchet

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

Ont obtenu :

- Mr Madélnat : 9 voix
- Mr Souchet : 2 voix

M. Madélnat ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Binet : 11 voix
- M. Werner : 10 voix
- M. Rigaud : 8 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants du délégué pour les élections sénatoriales.

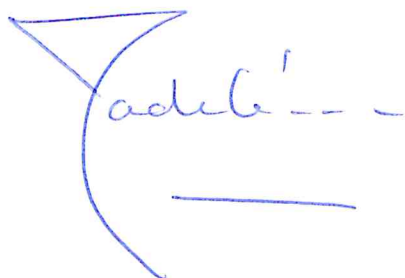
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/06/2026

Le Maire



Le secrétaire,

